

Prologue

1848

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

Au nom du Peuple français

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;

Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;

Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain :
Liberté, Égalité, Fraternité.

Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très-près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus déplorables désordres,

Décrète :

Art.1 L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la

promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtement corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.

Art.2

Le système d'engagement à temps établi au Sénégal est supprimé.

Art.3

Les gouverneurs ou commissaires généraux de la République sont chargés d'appliquer l'ensemble des mesures propres à assurer la liberté à la Martinique, à la Guadeloupe et dépendances, à l'Isle de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'Isle Mayotte et dépendances et en Algérie.

Art.4

Sont amnistiés les anciens esclaves condamnés à des peines afflictives ou correctionnelles pour des faits qui, imputés à des hommes libres, n'auraient point entraîné ce châtement. Sont rappelés les individus déportés par mesure administrative.

Art.5'L'assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

Art.6

Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'assemblée nationale.

Art.7

Le principe que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche, est appliqué aux colonies et possessions de la République.

Art.8

À l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions entraînera la perte de la qualité de citoyen français.

Néanmoins les Français qui se trouveront atteints par ces prohibitions, au moment de la promulgation du présent décret, auront un délai de trois ans pour s'y conformer. Ceux qui deviendront possesseurs d'esclaves en pays étrangers, par héritage, don ou mariage, devront, sous la même peine, les affranchir ou les aliéner dans le même délai, à partir du jour où leur possession aura commencé.

Art.9

Le ministre de la marine et des colonies, et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 27 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire :

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Armand Marrast, Garnier-Pagès, Albert, Marie, Ledru-Rollin, Flocon, Crémieux, Louis Blanc, Arago.

Le secrétaire général du Gouvernement provisoire.

Décret qu'il faut interpréter et faire appliquer aujourd'hui à toutes les nouvelles formes d'esclavages, publiques, privées, commerciales, industrielles ; ainsi qu'aux attentats pluraux à la liberté et aux divers modes de discrimination, aussi bien par le système pérenne de la hiérarchie que par le système financier, commercial, etc., qui sont tous des systèmes dont le principe directeur reste la loi sommaire du plus fort.

G.B.

1

L'esclavage est d'abord un état et une condition. D'une façon générale, c'est être soumis à une autorité tyrannique. L'esclave est l'être humain soumis à la puissance absolue d'un autre homme, qualifié de maître, de chef, de supérieur, qui le rend captif par le fait même de le réduire à cette condition de dépendance, et (ou) qu'il achète dans cette intention, ce but.

Asservir, assujettir, sont des actes intentionnellement prémédités, propres à assurer une domination sur autrui avec, pour finalité, l'intérêt personnel, ou collectif. Le sens s'étend bien entendu à la soumission par une domination étrangère, à un gouvernement despotique. Et comme il serait hypocrite de ne pas faire état des manières détournées de rendre esclave, il est impérieux de mettre nommément en cause les maîtres du commerce, ceci étant étendu à toute sa hiérarchie ainsi qu'à toutes ses techniques.

A ces définitions générales s'ajoutent toutes les particulières qui participent de l'aliénation de l'homme par lui-même sous toutes ses formes. Par son semblable

comme par soi-même. Nombreuses sont en effet les *malfaçons* de tirer parti, d'employer, d'exploiter, de se servir, d'utiliser, de profiter de son individu. Les intérêts sont à cet égard aussi divers que nombreux et différents quant à l'expression tant matérielle, physique, mentale, qu'intellectuelle. C'est d'ailleurs dans cette pluralité copieuse de savoir-faire que se recrutent, se greffent, se marcotent, se divisent et se cultivent la plupart des vices, déviances, manies, marottes, perversions, réversions, inversions, mutilations, etc. On est alors esclave des richesses, des grandeurs, des discours, de son rang, de sa fonction, de son emploi, de ses désirs, de la crainte, de la jalousie, de la convoitise, de la veulerie, d'une obsession, du jeu, du jouir, de l'orgueil... Toujours une forme de démesure qui incarcère l'homme dans son impuissance, laquelle suscite alors en lui l'invention, la découverte, la fabrication d'une prothèse. Selon les cas, c'est un pouvoir, une force, un grade, un ascendant quelconque, en tout cas une puissance régnante qui opprime, réprime, déprime. Un *individu*, un groupe, une classe, une catégorie, une ethnie, une société...

*
**

« Le cri pour l'esclavage est le cri du luxe et de la volupté, et non pas celui de l'amour de la félicité publique »

« L'esclavage politique établi dans le corps de l'état fait que l'on sent l'esclavage civil. »

Montesquieu

« Les hommes veulent être esclaves quelque part et puiser là de quoi dominer ailleurs. »

« Qui est plus esclave qu'un courtisan assidu, si ce n'est un courtisan plus assidu ? »

La Bruyère

2

Le mot esclave vient du latin *sclavus* qui signifie ‘‘slave’’. Le passage de slave à esclave date du haut moyen âge, époque à laquelle nombre de Slaves furent réduits en esclavage par les Byzantins et les Germains. Quant au latin *servus*, il a donné *serf*.

Le mot désigne d’emblée un être non libre, qui est la propriété d’un maître. Par extension aux domaines politique et moral, le mot désigne donc tout être non libre, propriété d’autrui ou propriétaire de soi-même. Dans ce sens étendu, il désigne dès lors toutes les sortes d’appropriations, de mainmise : l’esclavage de la femme, de l’enfant, de la et du prostitués, du mégalomane ; l’esclavage du manant, du prolétariat, du morphinomane ; l’esclavage de l’idéologue, du fanatique, du sectateur, du partisan ; l’esclavage administratif, juridique, économique, médiatique, commercial, financier...

Autant de maîtres, qu’ils soient de forges, de monnaies, de lois, d’idées, d’états, de banques, d’industries ou de commerces. Des maîtres propriétaires sinon effectivement des hommes, du moins des moyens qui les conditionnent. Autrement dit détenteurs des chaînes et des séries de chaînes causales qui lient les hommes soi-disant libres à l’intérieur de ces frontières constituées de règles, de normes, de réglementations buissonnantes, inextricablement épineuses.

L'esclavage est, bien entendu, dûment euphémisé par l'emploi usuel rusé de termes anodins, bénins, tels qu'employé, ouvrier, salarié, cadre... voire par l'utilisation de la litote flagorneuse et redondante imitée des précieuses ridicules, mais à une puissance tellement supérieure que ce langage des précieux et précieuses ridicules est devenu, dans sa gravité ampoulée, une caricature outrageante. Offensante. Dégradante. Elle est un masque de mépris dont se cagoule la hiérarchie supérieure, et elle est le fouet qui cingle le visage crédulisé de la gent inférieure dupée.

Tous les motifs de cette espèce perverse de déviance esclavagiste, sachant précautionneusement demeurer dans la lettre de la loi, sont des motifs d'intérêt. Notamment de puissance, de pouvoirs financiers. La vérité d'évidence par excellence. Puisque c'est l'argent, la fortune, la richesse qui gouvernent, et ceci avant les actes, les actions, les activités des hommes, qui gouverne la volonté, l'intention, la finalité. C'est par conséquent, du haut en bas de l'organisation hiérarchique des sociétés constituées, l'outil monétaire, les biens, avec les fonctions, les services qui en sont l'objet à valeur moins d'échange que de spéculation (et jamais à valeur d'équivalence ! qui implique un jugement du type poids et mesures), tous les hommes, qui sont obligés d'être concernés par cet outil et les objets sur lesquels ils travaillent, et qui finissent par s'adonner à la passion forcenée du collectionneur de métaux lourds, car cet argent est un plomb qui appose ses scellés brûlants sur le front de leurs bagnards. Une forme d'esclavage augmentée de l'idée qui talionne chacun, celle de racheter la faute de pauvreté qui est la tache humiliante et sale, celle qui démontre la culpabilité des inférieurs. Tache indélébile qu'apparemment seuls l'argent, le pouvoir et la puissance qu'il confère, sont le détergent capable de l'effacer.

*
**

« Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. »

Bossuet

« Celui qui commande se déprave, celui qui obéit se rapetisse. La morale qui naît de la hiérarchie sociale est forcément corrompue. »

Elisée Reclus

« Il y a si loin de la manière dont on vit à celle dont on devrait vivre [...] on se figure souvent des républiques et d'autres gouvernements qui n'ont jamais existé [...] un homme qui veut être parfaitement honnête au milieu de gens malhonnêtes ne peut manquer de périr tôt ou tard. »

Machiavel

3

Si donc l'esclavage est un état de non-liberté, l'esclavage est alors l'état le plus répandu. Un homme dont la condition, dont les conditions font qu'il en est captif, est un esclave. A ce titre, il est nécessaire d'affirmer que la majorité des hommes sont réduits à l'esclavage. Ceci d'une manière générale. Et cette majorité quantitative est constituée à maints égards de ce qu'il est convenu d'appeler des minorités. Minorités de pouvoir politique, de pouvoir tout court. C'est là le lot sans consolation des pauvres, des misérables miséreux, des laissés pour solde de tout compte. D'une manière plus particulière, nombre d'autres hommes sont également réduits à l'état à peine plus enviable d'êtres domestiques, à l'instar des bêtes. Ceux-ci sont en stabulation entravée. C'est-à-dire attachés. Attachés à. Ce peut aussi bien être à un employeur, un patron, un chef, un directeur, un supérieur, qu'à une fonction, une tâche, une manœuvre, un acte, un travail... Ou bien encore attachés à une idée, à un système, une méthode, à un code... Ou même un objet, une représentation figurativement expressive d'une valeur, ainsi des valeurs civiques, valeurs républicaines, valeurs démocratiques... Mais également de l'argent, des valeurs financières, valeurs de commerce, etc. On va du sens naturel au sens social, jusqu'au sens moral. Dans tous les sens on reste dans la conscience.

Des distinctions s'imposent. Si la nature de l'esclavage ne varie pas, ses degrés, eux, en revanche, fluctuent. D'autant qu'ils sont toujours accrédités par l'opinion, sanctionnés par le jugement d'icelle via ses porte-parole. En effet, si la

pauvreté, l'indigence, la misère, si la différence de statut, de niveau dans la hiérarchie, de situation à la surface de ce niveau, font que les personnes de ces tristes états sont esclaves de ces conditions, sont esclaves de ceux dont les choix, les décisions et les activités tissent cette nasse ou la laisse telle quelle par incurie et impéritie, ils sont également esclaves des moyens de s'extraire de l'esclavage par le moyen de la richesse, de sa puissance et de son pouvoir qui mettent tout aussi sûrement en état d'esclavage. A cette différence près qu'il s'agit dans ce deuxième cas d'une forme d'esclavage délicieusement tempérée par tous les avantages et privilèges inhérents à l'état envié de propriétaire. Reste que l'aliénation est bien réelle puisqu'elle aveugle ceux qui en sont atteints au point que leur orgueil ne sait plus que voir la poutre de son culte.

Chacun sait que l'homme est libre de bien ou mal penser, dire, faire et être. En cela tous sont libres. A cette restriction cependant près que des populations entières en sont privées par le simple fait de stagner dans leurs boues urbaines ou rurales. Sans autre instruction que celle qu'elles se forgent à main comme à tête nue. Un sur le tas qui rend les moins soumis d'entre ceux des hommes dont le regard sait comparer un estomac obèse avec un creux sans ventre, si adorablement débrouillards, que l'autorité se voit amenée à les qualifier d'incivils et de délinquants.

Chacun est donc libre d'être tyrannique, égoïste, orgueilleux... Certains sont toutefois tels sans faire intervenir leur liberté. Mais c'est souvent l'effet d'une amputation volontaire de la conscience morale. Une mutilation. En revanche, pour ceux qui n'ont pas eu ce monstrueux courage de mufler, l'orgueil qu'ils cultivent savamment comme étant l'objet élu de leur liberté, cette plante grasse en pot, les aliène à leur propre volonté,